



*Un trait d'union
entre
l'hospitalisation
et le domicile*

07 85 40 67 41 / had.neonatologie.stbrieuc@armorsante.bzh

L'HAD 22 est une unité rattachée au service de réanimation néonatale de l'Hôpital Yves LE FOLL de Saint Briec et l'HAD de Lannion.

**Respect du contrat
parents/soignants**

Elle permet d'**optimiser les soins** de développement et le vécu parental en prenant en soins **à domicile** les nouveau-nés dont l'état ne justifie plus le maintien à temps complet dans une structure hospitalière.

Ils bénéficieront d'une **qualité et une sécurité** des soins équivalentes à celles en hospitalisation traditionnelle.

**Soins centrés sur l'Enfant et sa famille
et le zéro séparation**

Organisation des soins

- ▶ Les soins sont programmés de 8h30 à 17h, 7 j/7
(En dehors de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée au 02.96.01.73.06 / 02.96.01.73.07)
- ▶ La journée du jeudi en Hôpital De Jour.
- ▶ Les horaires de passage du soignant ne sont pas fixés à l'avance et sont déterminés en fonction de la nature des soins, des besoins de l'enfant et des nécessités du service.

L'équipe

Elle est composée de

- médecins/pédiatres,
- infirmières
- puériculteurs.trices,
- kinésithérapeutes,
- psychologues,
- assistante sociale,
- orthophonistes...

Précautions à votre domicile

- ▶ Un espace propre afin de poser le matériel nécessaire aux soins.
- ▶ Lavage des mains régulier eau/savon et/ou friction à la solution hydro-alcoolique, avant de faire un soin à votre bébé.
- ▶ Limiter les visites familiales et amicales auprès de bébé.
- ▶ La chambre partagée avec votre enfant est une recommandation nécessaire pour la mise en place de ce dispositif.
- ▶ Maintenir les animaux hors de la pièce où les soins sont dispensés. Ne pas les laisser s'approcher de votre enfant.
- ▶ Un lit est disponible à tout moment dans le service de néonatalogie, s'il est nécessaire de ré-hospitaliser votre enfant.

Fournitures

L'ensemble des besoins matériels et médicamenteux sera fournis par l'HAD. La fourniture du linge et son entretien reste sous votre responsabilité.

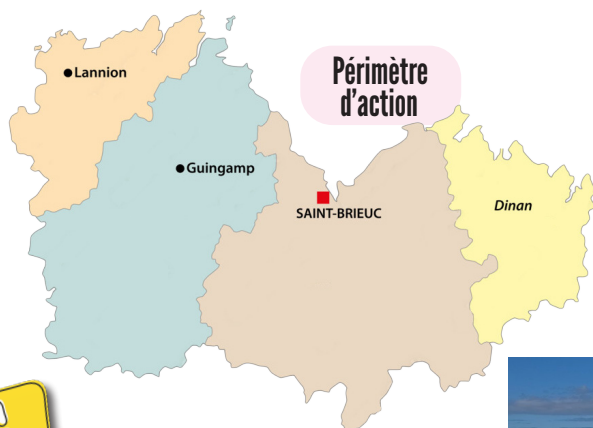
Hôpital de jour (HDJ)

- ▶ Au cours de son séjour votre enfant sera vu à raison d'une fois par semaine en HDJ de pédiatrie le jeudi. (2^{ème} étage du PFE)
- ▶ Consultation pédiatre
- ▶ Consultation paramédicale
- ▶ Séance kinésithérapie
- ▶ Groupe d'échange parents/enfant
- ▶ Autres (lactation, examens radiologiques, bilan sanguin...)

Partenaires extérieurs

- ▶ PMI ▶ CAMSP...
- ▶ Kinésithérapeutes libéraux
- ▶ Orthophonistes libéraux

Visite conjointe avec les différents partenaires à votre domicile



Merci de rassembler ces documents pour l'entrée en HAD de votre enfant

- Carte Nationale d'Identité des 2 parents
- Carte Mutuelle
- Carte de Sécurité Sociale sous laquelle est rattachée votre enfant
- Acte de naissance ou livret de famille

Hôpital de jour de pédiatrie Pavillon de la Femme et de l'Enfant 2^{ème} étage

